



CLIMATS DU VIGNOBLE  
DE BOURGOGNE  
PATRIMOINE MONDIAL

## **Appel à candidature aux manifestations d'envergure Anniversaire des 10 ans d'inscription au Patrimoine mondial**



L'année 2025 marquera les 10 ans d'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Une date historique que l'Association des Climats souhaite célébrer tout au long d'une année-anniversaire, avec la mobilisation et la participation de tous, partenaires et forces vives du territoire.

Dans cet esprit, nous avons imaginé un programme d'événements et de célébrations répartis sur toute l'année 2025 auquel vous pourrez contribuer pleinement par la création d'événements au sein de vos propres structures ou en co-construction avec notre association.

Afin de rejoindre le programme officiel de l'année-anniversaire et de bénéficier de la communication déployée dans ce cadre, nous ouvrons cet « appel à candidature » pour des manifestations d'envergure sur le thème des Climats - Patrimoine mondial (grande exposition, spectacle, festivité...).

**Date de dépôt de dossier : 30 juin 2024**

**A adresser à l'Association des Climats  
Courriel : [evenement@climats-bourgogne.com](mailto:evenement@climats-bourgogne.com)**

## Objectifs

---

Les objectifs de cette année anniversaire sont nombreux :

- **Remercier** toutes les personnes engagées depuis 10 ans (et plus) dans ce grand projet commun ;
- **Mobiliser et fédérer** le territoire dans la dynamique d'inscription et ses valeurs ;
- **Valoriser et promouvoir** les composantes du site inscrit (parcellaire, villes et villages viticoles, monuments historiques liés à l'histoire des Climats, savoir-faire vitivinicoles, traditions populaires et culture scientifique locales...) ainsi que les actions menées depuis 10 ans par l'ensemble des acteurs du territoire ;
- **Partager et célébrer** ensemble, avec les habitants et acteurs du territoire ;
- **Réenchanter et révéler** le discours autour des Climats et de l'inscription en recréant des souvenirs forts ;
- **Capitaliser** sur l'actualité-anniversaire pour faire rayonner encore plus fort la culture et le modèle viticole des Climats dans notre région, en France et à travers le monde.

Cette année-anniversaire est une formidable opportunité de mettre en lumière la diversité et la richesse du site inscrit au Patrimoine mondial ainsi que les projets novateurs qui y sont menés. C'est une occasion unique de faire rayonner encore plus fort la culture et le modèle viticole des Climats dans notre région, en France et à travers le monde.

## Qui peut participer ?

---

Cet appel à candidature est ouvert aux partenaires publics et privés de l'Association des Climats souhaitant proposer une ou plusieurs manifestations d'envergure sur la thématique des Climats, paysage culturel inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ainsi, sont concernées à titre d'exemple : les collectivités, les musées, les offices de tourisme, les Maisons de vins et domaines viticoles, les organismes privés du monde viticole ou oenotouristique, etc.

## Critères de la manifestation proposée

---

### Philosophie

Votre manifestation permettra la découverte des Climats et de son inscription au Patrimoine mondial par les habitants, professionnels ou touristes du territoire.

L'angle d'approche et le format de manifestation est libre (viticulture, patrimoine bâti, histoire du vignoble, géologie, biodiversité, savoir-faire, paysage... sous format de visite, grande excursion, village dégustation, lecture de paysage, grande exposition artistique ou d'archives, spectacle, festival, etc.)

### Dates

Votre manifestation se déroulera :

- Au cours de l'année 2025
- Sur un ou plusieurs jours
- En dehors de la date du vendredi 4 juillet 2025 (date anniversaire de l'inscription pour laquelle l'Association des Climats organisera un événement grand public)

*Information : Le « Festival du Mois des Climats – spécial 10 ans » se tiendra du 6 juin au 20 juillet 2025 et regroupera un ensemble de plus de 60 manifestations de petite et moyenne jauges sur le thème des Climats. La programmation événementielle du territoire sur cette période est souvent très chargée. Nous vous recommandons de planifier votre manifestation d'envergure en dehors de ces dates.*

## Lieux

Votre manifestation pourra se dérouler sur le territoire, comprenant :

- La zone inscrite, de Dijon aux Maranges
- La zone écriin (voir carte annexe 1)
- En dehors du site si le lieu est historique, en lien avec les Climats

## Capacité

Cet appel à candidature est ouvert uniquement aux manifestations proposant une jauge minimum de 200/300 participants.

L'objectif est de proposer des manifestations d'envergure sur le territoire, tout au long de l'année, permettant au plus grand nombre de (re)découvrir le site inscrit des Climats du vignoble de Bourgogne.

## Catégorie

Votre manifestation peut être proposée dans deux catégories de manifestation :

- Une **manifestation indépendante** : l'organisation, le financement et l'animation de la manifestation repose sur le porteur de projet. L'Association des Climats sera présente en soutien.
- Une **manifestation co-portée** : le porteur de projet souhaite construire sa manifestation avec l'Association des Climats. L'organisation ou l'animation se fera en partenariat.

# Modalités de l'appel à candidature

---

## Date de dépôt

Votre proposition de manifestation est à transmettre à l'Association des Climats **avant le 30 juin 2024**, à Perrine Lefebvre, chargée de mission Animation & Événementiel.  
Courriel : [evenement@climats-bourgogne.com](mailto:evenement@climats-bourgogne.com).

Un courriel de confirmation de réception de votre dossier sera envoyé à l'adresse du référent.

## Pièces à fournir

- Le **nom de la manifestation**
- La ou les **dates potentielles** de la manifestation
- Le/s **lieu/x** de la manifestation
- Le **public visé**
- La **jauge** envisagée
- Le **nom de l'organisme porteur** de la manifestation
- Les **coordonnées du référent** en charge de la manifestation (nom, prénom, fonction, téléphone et adresse électronique)
- La présentation de la **manifestation** sous forme de **résumé** (programme prévisionnel, animations, partenaires associés à la manifestation...)
- Un **paragraphe expliquant par quels moyens seront valorisés** au cours de la manifestation les **Climats du vignoble de Bourgogne** inscrits au Patrimoine mondial de l'Unesco, dans toutes leurs composantes (histoire, bâti, culturel, paysage, savoir-faire, etc.)
- Le **La catégorie** et **souhait du partenariat** détaillé (manifestation indépendante ou co-portée)

*L'appel à candidature doit refléter l'esprit de votre manifestation. Le programme détaillé ainsi que la date de votre manifestation pourront être finalisés ultérieurement à la date du 30 juin 2024.*

## **Etude des dossiers**

Les candidatures seront étudiées par un COPIL-COTECH dédié. Seul ce dernier pourra juger de l'adéquation des projets aux valeurs du site inscrit au Patrimoine mondial et retenir les projets. Des échanges auront lieu à l'été 2024, entre l'Association des Climats et les porteurs des projets candidats afin d'apporter des précisions ou évolutions aux projets.

**Une convention sera signée entre les deux structures**, marquant l'intégration de la manifestation dans la programmation officielle de l'année-anniversaire des Climats.

La manifestation sera valorisée dans la campagne de communication dédiée pour cette année-anniversaire (communication numérique, éditions, médias et presse, etc.). Un kit de communication sera transmis à toutes les structures rejoignant le programme (logo, affiche, éditions, etc.).

## **Contacts**

---

Perrine Lefebvre  
Chargée de mission événementiel et animation  
[evenement@climats-bourgogne.com](mailto:evenement@climats-bourgogne.com)  
Tel : 06 42 14 68 96

Delphine Thevenot-Martinez  
Responsable Communication – mécénat  
[communication@climats-bourgogne.com](mailto:communication@climats-bourgogne.com)  
Tel : 06 31 42 13 50

Association des Climats du vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial  
12 boulevard Bretonnière, 21200 Beaune  
Tel : 03 80 20 10 40

## OÙ SE SITUENT LES CLIMATS INSCRITS ?

Les Climats inscrits au Patrimoine mondial constituent un territoire de 60 km de long, entre Dijon et les Maranges.

Ce périmètre intègre les éléments constitutifs de ce vignoble d'exception et de son histoire.

Le périmètre inscrit, dit « zone centrale », est composé des plus de 1200 Climats du vignoble de la Côte de Nuits et de la Côte de Beaune, de 40 villages et villes viticoles, dont Beaune et Dijon, ainsi que du patrimoine viticole et des monuments historiques. Il est le cœur de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.). C'est ici que sont nés et se sont construits les Climats,

composant aujourd'hui ce paysage unique en mosaïque.

**Autour de la zone centrale une « zone écrin » est définie.**

Ce territoire n'est pas inscrit au Patrimoine mondial mais constitue un espace de préservation paysagère. Il est composé de 64 communes situées sur les Hautes-Côtes de Beaune et de Nuits ainsi que légèrement sur la plaine.

